

EMISSION DE QR-FACTURES

Genève, le 19 octobre 2021

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez certainement, le 30 juin 2020, la place financière suisse a lancé l'introduction de la QR-facture en vue d'harmoniser le trafic des paiements.

La QR-facture remplacera les bulletins de versement oranges (BVR) actuels. Ces derniers pourront toutefois encore être utilisés jusqu'au 30 septembre 2022.

Dans ce cadre, nous vous informons que notre commission paritaire va procéder à l'émission de QR-Facture à partir du **19 octobre 2021**.

Le secrétariat se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute éventuelle question.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la commission paritaire
La Secrétaire paritaire



Giovanna LEMBO